



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
10.09.2014 Bulletin 2014/37

(51) Int Cl.:
B65D 23/12 (2006.01) B65D 25/20 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **14157684.3**

(22) Date de dépôt: **04.03.2014**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Deslias, Olivier**
16200 BOURG CHARENTE (FR)

(74) Mandataire: **Coquel, Jean-Marc**
Schmit Chretien SAS
111 Cours du Médoc
CS 40009
33070 Bordeaux Cedex (FR)

(30) Priorité: **06.03.2013 FR 1352027**

(71) Demandeur: **Les Bouchages Delage**
16130 Gensac la Pallue (FR)

(54) **Système de fixation d'un élément ornemental sur le col d'une carafe**

(57) L'invention concerne un système de fixation d'un élément décoratif (1) tel qu'une frette (1), sur le col (6) d'un récipient. Selon l'invention,

- ledit système comprend une virole (3) destinée à entourer l'extrémité dudit col (6),

- ledit col (6) comporte sur sa surface externe destinée à recevoir ladite virole (3), au moins deux ergots de guidage (4), et

- la surface interne de ladite virole (3) comprend au moins deux rails (14) formant saillie à l'intérieur de ladite virole (3), chacun desdits rails (14) étant destiné à recevoir et coopérer avec un desdits ergots de guidage (4) lorsque ladite virole (3) est assemblée audit col (6) et entraînée en rotation autour dudit col (6), les dimensions longitudinales desdits rails (14) définissant une course de déplacement pour lesdits ergots de guidage (4) jusqu'à atteindre l'extrémité desdits rails (14) pourvue d'une butée (15) de sorte que lesdits ergots de guidage (4) venant prendre appui contre ces butées (15), ladite virole (3) est bloquée en rotation.

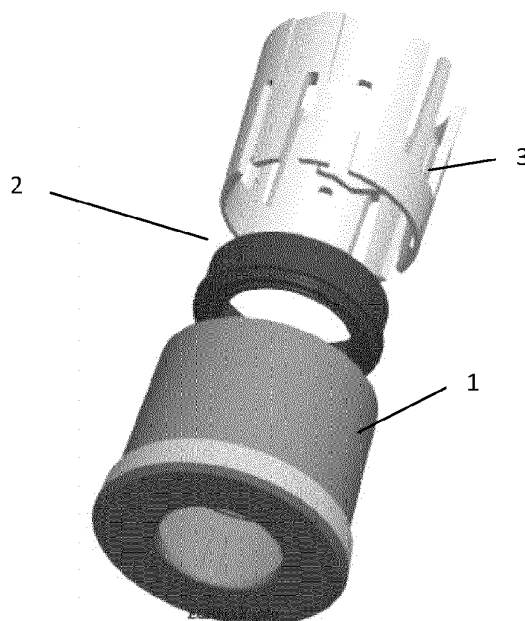


FIGURE 2

Description**ARRIERE-PLAN DE L'INVENTION**Domaine de l'invention

[0001] La présente invention concerne un système de fixation d'un élément décoratif sur le col d'un récipient de type flacon ou carafe, notamment en verre.

[0002] La présente invention concerne encore un récipient destiné à contenir un liquide ou une crème, pourvu d'un tel système de fixation.

Arrière-plan technologique

[0003] On connaît des flacons en verre pour le conditionnement d'un liquide ou d'une crème dans les domaines de la cosmétique, de la parfumerie ou de la pharmacie.

[0004] Des carafes en verre sont, par exemple, également mises en oeuvre pour recevoir des vins ou spiritueux.

[0005] Ces récipients en verre ont la particularité d'habiller le parfum ou le spiritueux qu'ils contiennent, assurant ainsi la mise en valeur de celui-ci.

[0006] Cette mise en valeur peut ressortir non seulement de la forme du récipient, laquelle peut aller de formes sculpturales à des lignes épurées, mais également de la nature du verre utilisé, du verre cristallin au verre coloré.

[0007] De tels récipients en verre comprennent, généralement, un corps définissant un volume interne appelé réservoir, pour le conditionnement du produit, ce corps se prolongeant par un col dont l'extrémité libre supérieure est ouverte pour remplir ou vider le réservoir.

[0008] Afin de conférer une apparence ornementale plus distinctive au récipient, voire de le rattacher au domaine du luxe en soulignant l'aspect de son contenant, il est encore connu de positionner et fixer autour de l'ouverture du col, une frette métallique.

[0009] Or, l'assemblage de cette frette décorative avec le col du récipient est généralement réalisé manuellement par un opérateur qualifié qui vient coller celle-ci sur le col.

[0010] Ces étapes de positionnement et de collage sont particulièrement longues et pénibles pour l'opérateur qui doit réaliser ce travail avec soin pour assurer la qualité esthétique du produit final.

[0011] De plus, ce collage de la frette est peu, voire non, compatible avec des liquides alimentaires tels que des vins ou spiritueux.

[0012] Il existe donc un besoin pressant pour un système de pose et de fixation d'un élément décoratif sur le col d'un récipient en verre sans colle.

[0013] Il est également nécessaire pour garantir l'origine et la qualité du contenu du flacon que cette frette ne puisse être aisément démontée en vue du remplacement de ce contenu par un produit de moindre qualité,

voire dangereux pour la santé du consommateur final.

[0014] Il serait donc important que cette frette décorative soit non démontable.

5 Objet de l'invention

[0015] La présente invention vise à pallier les inconvénients de l'art antérieur et à répondre aux contraintes ci-dessus énoncées en proposant un système de fixation d'un élément décoratif sur le col d'un récipient, simple dans sa conception et dans son mode opératoire, économique et d'une grande résistance mécanique.

10 **[0016]** Un autre objet de la présente invention est un flacon ou une carafe en verre pourvus d'un élément décoratif tel qu'une frette, fixé au moyen d'un tel système de fixation.

BREVE DESCRIPTION DE L'INVENTION

20 **[0017]** A cet effet, l'invention concerne un système de fixation d'un élément décoratif tel qu'une frette, sur le col d'un récipient, cet élément décoratif étant au moins partiellement creux pour venir recouvrir au moins en partie ledit col.

25 **[0018]** Selon l'invention, ledit système comprend

- une virole destinée à entourer l'extrémité dudit col,
- au moins deux ergots de guidage placés sur la surface externe dudit col destinée à recevoir ladite virole, et
- la surface interne de ladite virole comprend au moins deux rails formant saillie à l'intérieur de ladite virole, chacun desdits rails étant destiné à recevoir et coopérer avec un desdits ergots de guidage lorsque ladite virole est assemblée audit col et entraînée en rotation autour dudit col, les dimensions longitudinales desdits rails définissant une course de déplacement pour lesdits ergots de guidage jusqu'à atteindre l'extrémité desdits rails pourvue d'une butée de sorte que lesdits ergots de guidage venant prendre appui contre ces butées, ladite virole est bloquée en rotation.

35 **[0019]** Bien entendu, cette virole étant destinée à entourer l'extrémité du col du récipient, elle présente une section transversale droite qui est circulaire ou sensiblement circulaire.

[0020] Cette virole est également destinée à recevoir et coopérer avec l'élément décoratif pour assurer l'assemblage de cet élément décoratif et du col de récipient.

40 **[0021]** A cet effet, cette virole peut comporter sur sa surface externe des moyens d'assemblage avec l'élément décoratif. Alternativement, l'élément décoratif peut venir coiffer la virole en étant introduit en force sur la virole.

45 **[0022]** Un tel système de fixation permet avantageusement le montage d'un élément ornemental sur le col d'un récipient de manière aisée et très rapide car cet

élément ornemental est assemblé sans aucune soudure, ni collage.

[0023] Les ergots de guidage font avantageusement partie intégrante du col du récipient. Ce récipient peut être d'une seule pièce tel qu'un récipient en verre du type carafe, fiole ou flacon, ou au contraire résulter de l'assemblage de pièces initialement distinctes.

[0024] Dans ce dernier cas, les ergots de guidage peuvent avoir été rapportés sur le col du récipient. A titre purement illustratif, ils peuvent faire saillie d'un support souple tel qu'une feuille métallique, lequel aura été préalablement plaqué contre le col du récipient et assemblé à celui-ci.

[0025] Dans différents modes de réalisation de ce système de fixation, la présente invention concerne également les caractéristiques suivantes qui devront être considérées isolément ou selon toutes leurs combinaisons techniquement possibles :

- lesdits rails de guidage comportent au moins une portion présentant une pente de manière à déplacer en translation ladite virole le long dudit col lors de la mise en rotation de ladite virole autour dudit col.

[0026] Cette combinaison d'un mouvement de rotation de la virole autour dudit col et de translation de celle-ci le long dudit col permet avantageusement de venir écraser un joint d'étanchéité placé entre la virole et le col contre le goulot d'une bouteille par exemple.

- ledit col comportant sur sa surface externe destinée à recevoir ladite virole au moins un ergot de verrouillage, ladite virole comporte au moins une patte flexible dont l'extrémité libre est placée en saillie de ladite virole à l'intérieur de ladite virole de sorte à venir en butée contre ledit au moins un ergot lorsque ladite virole ayant réalisée un mouvement de rotation autour dudit col, lesdits ergots de guidage viennent en appui contre les butées, de manière à verrouiller ladite virole en position,
- lesdits ergots font partie intégrante dudit col.

[0027] Avantageusement, ces ergots sont alignés en étant répartis autour dudit col. Ledit système comportant deux ergots de verrouillage et deux ergots de guidage, les ergots de chaque paire sont placés de part et d'autre du col. Ils sont ainsi disposés en croix.

- ladite virole comporte sur sa surface externe destinée à recevoir au moins en partie ledit élément décoratif, des éléments d'assemblage mâles formant saillie et/ou femelles, lesquels sont destinés à coopérer respectivement avec un ou plusieurs éléments complémentaires femelles et/ou mâles placés sur la surface intérieure dudit élément décoratif pour assurer l'assemblage dudit élément décoratif et de ladite virole.

[0028] Ainsi, et de préférence, ladite virole comporte sur sa surface externe plusieurs doigts formant saillie, lesquels sont destinés à être reçus dans un ou plusieurs logements correspondants prévus à cet effet dans le corps de l'élément décoratif pour assurer l'assemblage de ladite virole et dudit élément décoratif.

- ledit élément décoratif comportant sur sa surface intérieure une empreinte en relief, ladite virole comporte une ou plusieurs rainures de guidage ayant une forme et/ou un agencement définissant une empreinte complémentaire de l'empreinte dudit élément décoratif de manière à imposer une orientation particulière dudit élément décoratif lors de son assemblage avec ladite virole,
- le système comprend de plus une bague d'étanchéité destinée à être interposée entre ledit col et au moins l'extrémité libre de ladite virole.

A titre illustratif, cette bague d'étanchéité comprenant une extrémité annulaire prolongée par une jupe destinée à entourer ledit col, ladite extrémité annulaire comporte au moins une lèvre pour assurer l'étanchéité entre ledit col et ladite bague et/ou au moins une lèvre pour assurer l'étanchéité entre ledit élément décoratif et ladite bague.

[0029] La présente invention concerne également un ensemble ornemental pour récipient comportant un col. Selon l'invention, cet ensemble ornemental comprend un système de fixation d'un élément décoratif tel que décrit précédemment et une frette.

[0030] Ce récipient est typiquement un flacon, une fiole ou une carafe en verre.

[0031] Dans différents modes de réalisation de cet ensemble ornemental, la présente invention concerne également les caractéristiques suivantes qui devront être considérées isolément ou selon toutes leurs combinaisons techniquement possibles :

- cette frette comporte sur sa surface intérieure destinée à venir en regard de ladite virole d'assemblage, au moins une nervure destinée à être reçue et coopérer avec une rainure de guidage de ladite virole.

[0032] Avantageusement, la virole comprenant plusieurs rainures de guidage, lesdites rainures de guidage ont une forme et/ou un agencement définissant une empreinte pour laquelle les nervures de ladite frette définissent une empreinte complémentaire imposant une introduction particulière de ladite frette lors de son assemblage avec ladite virole.

[0033] On s'assure ainsi par cette indexation du bon positionnement et de la bonne orientation de la frette lors de son assemblage avec la virole de sorte à respecter par exemple l'affichage d'un ou plusieurs signes placés sur la surface de la frette. Ce ou ces signes peuvent par exemple être un mot, un ensemble de mots du type slogan, une phrase ou un texte accompagné ou non d'un objet graphique.

- ladite frette comporte sur sa surface intérieure destinée à venir en regard de ladite virole d'assemblage une gorge annulaire destinée à recevoir les doigts de ladite virole d'assemblage.

Avantageusement, chacun desdits doigts présente une face d'arrêt de sorte que lesdits doigts étant reçus dans ladite gorge annulaire, ladite frette ne puisse plus être désolidarisée de la virole avec laquelle elle est assemblée.

[0034] L'invention concerne encore un récipient comportant un col pourvu à son extrémité supérieure d'une ouverture.

[0035] Selon l'invention, ce récipient comprend une frette décorative assemblée audit col par un système de fixation tel que décrit précédemment.

De préférence, ce récipient est un flacon, une fiole ou une carafe en verre.

Ce récipient en verre peut encore être habillé au moins partiellement de bois, de plastique ou de métal ou encore des combinaisons de ces éléments.

BREVE DESCRIPTION DES DESSINS

[0036] D'autres avantages, buts et caractéristiques particulières de la présente invention ressortiront de la description qui va suivre faite, dans un but explicatif et nullement limitatif, en regard des dessins annexés, dans lesquels :

- la Figure 1 représente schématiquement un ensemble ornemental selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, cet ensemble ornemental étant prêt à être assemblé au col d'une carafe ;
- la Figure 2 est une vue partielle et éclatée de l'ensemble ornemental de la fig. 1, montrant l'emboîtement de la virole d'assemblage, de la bague d'étanchéité et de la frette ;
- la Figure 3 est une vue en perspective de la frette de la fig. 1 montrant des nervures de guidage de cette frette et la gorge pour l'assemblage de la frette et de la virole ;
- la Figure 4 est une vue en coupe longitudinale de la frette de la fig. 3 ;
- la Figure 5 montre une vue en perspective de la bague d'étanchéité de la fig. 1 ;
- la Figure 6 est une vue en coupe longitudinale de la bague d'étanchéité de la fig. 5 ;
- la Figure 7 est une vue en perspective de la virole de la fig. 1 ;
- la Figure 8 montre une coupe longitudinale de la virole de la fig. 7 ;
- la Figure 9 est une vue de face de la virole de la fig. 7 montrant les doigts formant saillie de la surface extérieure de ladite virole ainsi que les pattes flexibles destinées à coopérer avec les ergots de verrouillage ;
- la Figure 10 est une vue de dessus de la virole de

la fig. 7 montrant les pattes flexibles formant saillie à l'intérieur de ladite virole ;

- la Figure 11 est une vue partielle de la carafe de la fig. 1 montrant le col de cette carafe et ses ergots ;
- la Figure 12 est une vue partielle et élargie du col de la carafe de la fig. 1 montrant les ergots de guidage et un des ergots de verrouillage ;
- la Figure 13 est une vue partielle et en coupe longitudinale de l'ensemble ornemental de la fig. 1 après son verrouillage sur le col de la carafe ;
- la Figure 14 est une vue en coupe transversale de l'ensemble ornemental de la fig. 1 après son verrouillage sur le col de la carafe.

DESCRIPTION DETAILLEE DE MODE DE REALISATION DE L'INVENTION

[0037] Tout d'abord, on note que les figures ne sont pas à l'échelle.

- [0038]** Les Figures 1 à 14 montrent de manière schématique un ensemble ornemental pour carafe pourvue d'un col selon un mode de réalisation préféré de la présente invention.

[0039] Cet ensemble ornemental comporte une frette 1, une bague d'étanchéité 2, une virole d'assemblage 3 destinée à servir de support pour ladite frette 1 ainsi qu'un ensemble d'ergots 4, 5 destinés à assurer l'assemblage et le verrouillage de l'ensemble virole 3/bague d'étanchéité 2 sur le col 6 de la carafe 7, ces ergots 4, 5 faisant partie intégrante de l'extrémité de ce col 6.

[0040] Cette frette 1 qui est ici argentée, est formée d'une seule pièce. Elle est constituée d'une jupe 8 de section transversale droite circulaire surmontée d'un anneau 9 destiné à venir couvrir l'extrémité supérieure du col 6 de carafe 7 en étant sensiblement centré sur l'ouverture supérieure de ce col 6. Cette ouverture supérieure du col 6 est, par ailleurs, destinée à être obturée par un bouchon, par exemple en liège (non représenté).

[0041] Alors que la surface extérieure de frette 1 peut recevoir un signe tel qu'une lettre, un mot, un logo, un motif ou autres ou encore des combinaisons de ces éléments, gravés ou imprimés, la paroi intérieure définie par la jupe 8 de la frette 1 comporte des nervures 10 de guidage formant saillie, lesquelles sont destinées à être reçues et à coopérer avec des rainures 11 de guidage complémentaires formées dans le corps de la virole 3.

[0042] Ainsi, ces rainures 11 de guidage de la virole 3 et les nervures 10 de guidage de la frette 1 définissent avantageusement des empreintes complémentaires imposant une orientation particulière de la frette 1 lors de son assemblage avec la virole 3 de manière, par exemple, à respecter un aspect final original du produit.

[0043] La paroi intérieure de la frette 1 délimitée par la jupe 8 comporte également une gorge 12 annulaire destinée à recevoir et coopérer avec des doigts 13 distribués sur le pourtour de la virole 3 en étant régulièrement répartis pour l'assemblage de la frette 1 sur la virole 3. Chacun de ces doigts 13 forme ainsi une saillie sur la

face extérieure de la virole 3 en présentant une face inclinée suivie d'une face plane placée à 90° de sorte à pouvoir être reçu par clipsage dans la gorge 12 annulaire de la paroi intérieure de la frette 1.

[0044] Comme le montre les Figures 7 à 10, la paroi intérieure de la virole 3, destinée à être placée en regard du col 6 de carafe 7, comporte deux rails de guidage 14 placés en vis-à-vis l'un de l'autre et formant saillie à l'intérieur de l'espace délimité par le corps de virole 3. L'extrémité opposée de ces rails de guidage 14, à celle autorisant l'accès à ces rails, comporte une butée 15 de fin de course. Chacun de ces rails 14 définit un chemin de guidage/serrage de la virole 3 sur le col 6 de carafe 7.

[0045] Ainsi, après avoir engagé la virole 3 autour dudit col 6, orienté et guidé celle-ci de sorte que l'entrée de chacun de ses rails de guidage 14 soit placée en regard d'un ergot de guidage 4 correspondant solidaire de la surface externe du col 6 de carafe 7, pour autoriser l'engagement de ces ergots 4 sur les chemins de guidage/serrage 14, l'utilisateur n'a plus qu'à réaliser une rotation de l'élément décoratif autour du col 6 du récipient jusqu'à ce que ces ergots 4 viennent en appui contre les butées 15 placées aux extrémités des rails de guidage 14. L'utilisateur ne peut alors entraîner davantage en rotation la virole 3 qui est ainsi rendue solidaire du col 6 de la carafe. Avantagusement, les rails de guidage 14 comportent une portion inclinée 16 de manière à déplacer en translation la virole 3 le long du col 6 lors de sa mise en rotation autour de celui-ci.

[0046] La dimension longitudinale de cette portion inclinée 16 de chaque rail de guidage 14 détermine la distance parcourue en translation par la virole 3 le long dudit col 6 lors de la mise en rotation par l'utilisateur de la virole 3 pour déplacer les ergots de guidage 4 le long des chemins de guidage/serrage jusqu'à atteindre les butées 15 de blocage.

[0047] Ce déplacement en translation de la virole 3 le long du col 6 de carafe 7 permet avantagusement de venir écraser la bague d'étanchéité 2 qui est prise entre l'extrémité supérieure de la virole 3 et le col 6 de carafe 7. Ainsi, on s'assure de la parfaite étanchéité de l'assemblage virole 3/col 6 de carafe 7 en empêchant que du produit liquide contenu dans la carafe 7 ne coule le long du col 6 de la carafe 7 lors de son extraction.

[0048] En plus des deux ergots de guidage 4 qui sont placés diamétralement à l'opposé l'un de l'autre sur le col 6 de carafe 7, ce dernier comporte également sur sa surface externe deux ergots de verrouillage 5 contre lesquels sont destinés à venir en butée deux pattes 17 flexibles de la virole 3 formant saillie à l'intérieure de celle-ci lorsque les ergots de guidage 4 heurtent les butées 15 placées aux extrémités des rails de guidage 14. Comme montré sur la Figure 14, l'ensemble ornemental est alors totalement bloqué en position et de ne peut être retiré de manière intempestive sans destruction.

[0049] Pour cela, les deux ergots de verrouillage 5 sont également placés diamétralement à l'opposé l'un de l'autre sur le col 6 de carafe 7, les quatre ergots 4, 5

étant, par conséquent, à égale distance les uns des autres à la surface extérieure du col 6 de carafe 7 (Figs. 12 et 13).

[0050] Comme le montre la Figure 10, les pattes 17 flexibles et les rails de guidage 14 sont également régulièrement répartis autour de la circonférence de la paroi interne cylindrique de la virole 3.

[0051] Les extrémités libres de ces pattes 17 flexibles sont placées en saillie à l'intérieur de ladite virole 3. Lors de la mise en rotation de la virole 3 autour du col 6 de carafe pour déplacer les ergots 4 de guidage le long des rails de guidage 14, la flexibilité de ces pattes 17 autorise leur coopération avec la surface extérieure des ergots 5 de verrouillage pour passer au-dessus de ces ergots 5 de verrouillage. Toutefois, lorsqu'une rotation en sens opposé de la virole 3 d'assemblage est entreprise, ces pattes 17 viennent en appui et restent plaquées contre des faces 18 de butée des ergots 5 de verrouillage empêchant les pattes 17 de repasser par dessus ces ergots.

[0052] Enfin, la bague d'étanchéité 2 qui est de préférence réalisée en matière plastique, comprend une extrémité annulaire prolongée par une jupe destinée à entourer le col 6 de carafe 7. Cette extrémité annulaire comporte deux lèvres 19 pour assurer l'étanchéité entre le col 6 de la carafe et cette bague d'étanchéité et une lèvre 20 pour assurer l'étanchéité entre la frette 1 et cette bague.

30 Revendications

1. Système de fixation d'un élément décoratif (1) tel qu'une frette, sur le col (6) d'un récipient, ledit élément décoratif (1) étant au moins partiellement creux pour venir recouvrir au moins en partie ledit col (6), **caractérisé en ce que** ledit système comprend :

- une virole (3) destinée à entourer l'extrémité dudit col (6),
- au moins deux ergots de guidage (4) placés sur la surface externe dudit col (6) destinée à recevoir ladite virole (3), et **en ce que**
- la surface interne de ladite virole (3) comprend au moins deux rails (14) formant saillie à l'intérieur de ladite virole (3), chacun desdits rails (14) étant destiné à recevoir et coopérer avec un desdits ergots de guidage (4) lorsque ladite virole (3) est assemblée audit col (6) et entraînée en rotation autour dudit col (6), les dimensions longitudinales desdits rails (14) définissant une course de déplacement pour lesdits ergots de guidage (4) jusqu'à atteindre l'extrémité desdits rails (14) pourvue d'une butée (15) de sorte que lesdits ergots de guidage (4) venant prendre appui contre ces butées (15), ladite virole (3) est bloquée en rotation.

2. Système selon la revendication 1, **caractérisé en**

- ce que** lesdits rails (14) de guidage comportent au moins une portion (16) présentant une pente de manière à déplacer en translation ladite virole (3) le long dudit col (6) lors de sa mise en rotation autour dudit col (6).
3. Système selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** ledit col (6) comportant sur sa surface externe destinée à recevoir ladite virole (3) au moins un ergot de verrouillage (5), ladite virole (3) comporte au moins une patte (17) flexible dont l'extrémité libre est placée en saillie de ladite virole (3) à l'intérieur de ladite virole (3) de sorte à venir en butée (15) contre ledit au moins un ergot de verrouillage (5) lorsque ladite virole (3) ayant réalisée un mouvement de rotation autour dudit col (6), lesdits ergots de guidage (4) viennent en appui contre les butées (15), de manière à verrouiller ladite virole (3) en position.
 4. Système selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** lesdits ergots font partie intégrante dudit col (6).
 5. Système selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** ladite virole (3) comporte sur sa surface externe destinée à recevoir au moins en partie ledit élément décoratif (1), des éléments d'assemblage mâles formant saillie et/ou femelles, lesquels sont destinés à coopérer respectivement avec un ou plusieurs éléments complémentaires femelles et/ou mâles placés sur la surface intérieure dudit élément décoratif (1) pour assurer l'assemblage dudit élément décoratif (1) et de ladite virole (3).
 6. Système selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** ladite virole (3) comporte sur sa surface externe plusieurs doigts (13) formant saillie, lesquels sont destinés à être reçus dans un ou plusieurs logements (12) correspondants prévus à cet effet dans le corps de l'élément décoratif (1) pour assurer l'assemblage de ladite virole (3) et dudit élément décoratif (1).
 7. Système selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** ledit élément décoratif (1) comportant sur sa surface intérieure une empreinte en relief, ladite virole (3) comporte une ou plusieurs rainures de guidage ayant une forme et/ou un agencement définissant une empreinte complémentaire de l'empreinte dudit élément décoratif (1) de manière à imposer une orientation particulière dudit élément décoratif (1) lors de son assemblage avec ladite virole (3).
 8. Système selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce qu'il** comprend de plus une bague (2) d'étanchéité destinée à être interposée entre ledit col (6) et au moins l'extrémité libre de ladite virole (3).
 9. Système selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** ladite bague (2) d'étanchéité comprenant une extrémité annulaire prolongée par une jupe destinée à entourer ledit col (6), ladite extrémité annulaire comporte au moins une lèvre (19) pour assurer l'étanchéité entre ledit col (6) et ladite bague et/ou au moins une lèvre (20) pour assurer l'étanchéité entre ledit élément décoratif (1) et ladite bague.
 10. Ensemble ornemental pour récipient comportant un col (6), **caractérisé en ce qu'il** comprend un système de fixation selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 et une frette (1).
 11. Ensemble selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** ladite frette (1) comporte sur sa surface intérieure destinée à venir en regard de ladite virole (3) d'assemblage, au moins une nervure (10) destinée à être reçue et coopérer avec une rainure (11) de guidage de ladite virole (3).
 12. Ensemble selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** ladite virole (3) comprenant plusieurs rainures de guidage, lesdites rainures (11) de guidage ont une forme et/ou un agencement définissant une empreinte pour laquelle les nervures (10) de ladite frette (1) définissent une empreinte complémentaire imposant une introduction particulière de ladite frette (1) lors de son assemblage avec ladite virole (3).
 13. Ensemble selon la revendication 11 ou 12, **caractérisé en ce que** ladite frette (1) comporte sur sa surface intérieure destinée à venir en regard de ladite virole (3) d'assemblage une gorge (12) annulaire destinée à recevoir les doigts (13) de ladite virole (3) d'assemblage.
 14. Récipient comportant un col (6) pourvu à son extrémité supérieure d'une ouverture, **caractérisé en ce qu'il** comprend une frette (1) décorative assemblée audit col (6) par un système de fixation selon l'une quelconque des revendications 1 à 9.
 15. Récipient selon la revendication 14, **caractérisé en ce que** ledit récipient est un flacon, une fiole ou une carafe en verre.

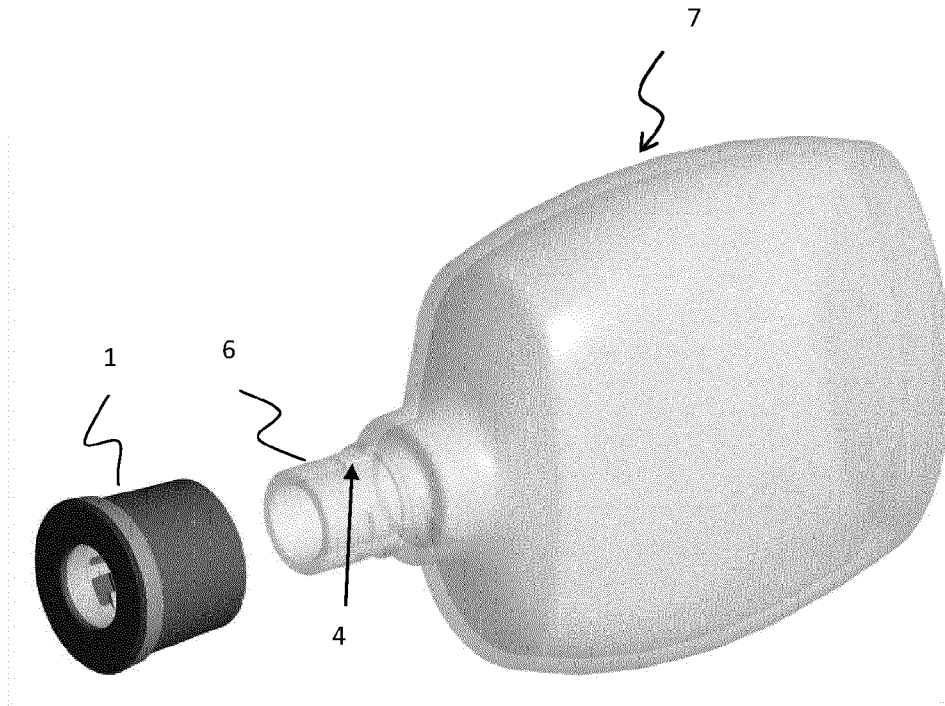


FIGURE 1

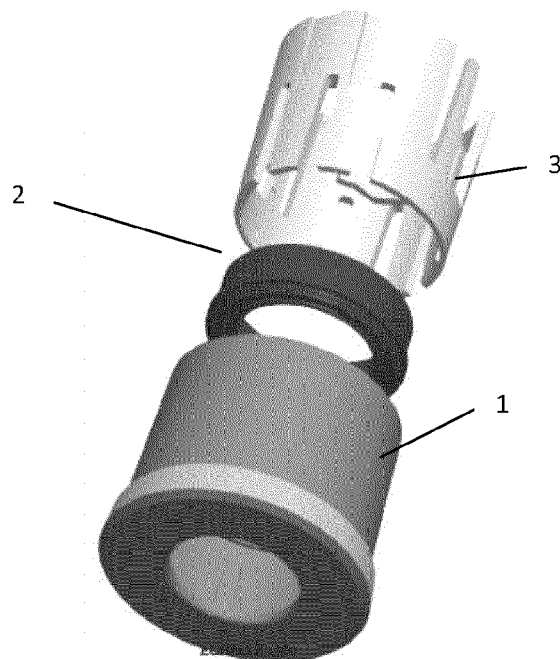


FIGURE 2

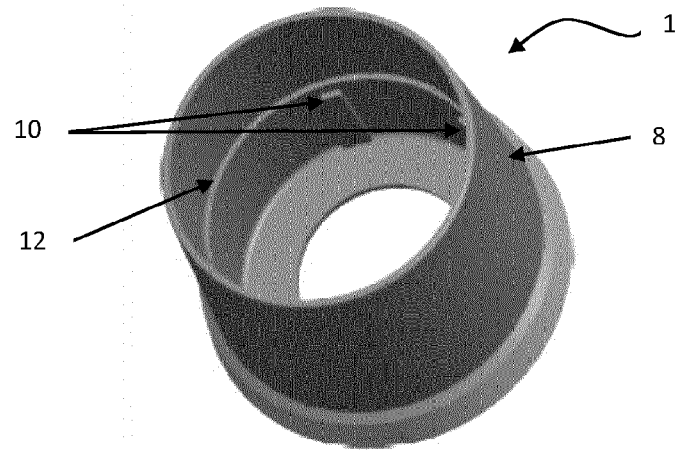


FIGURE 3

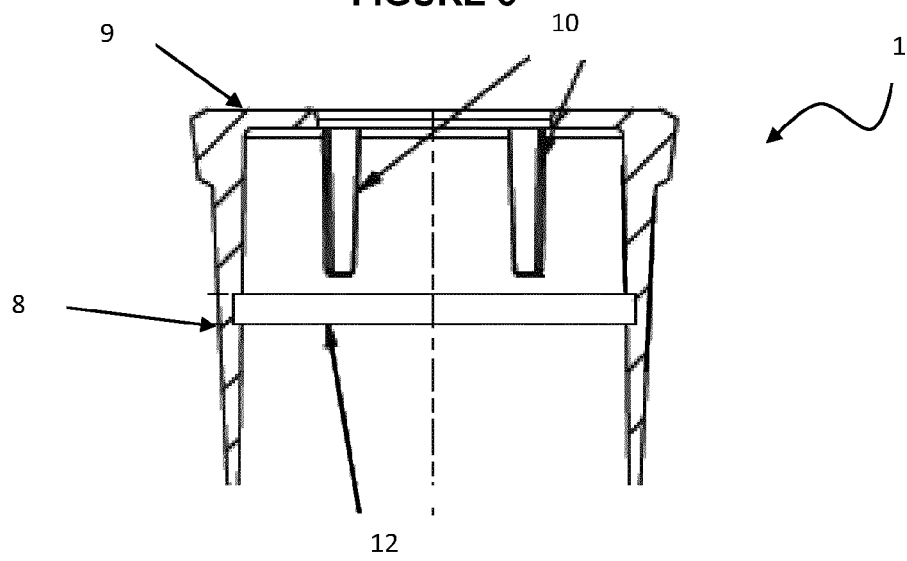


FIGURE 4

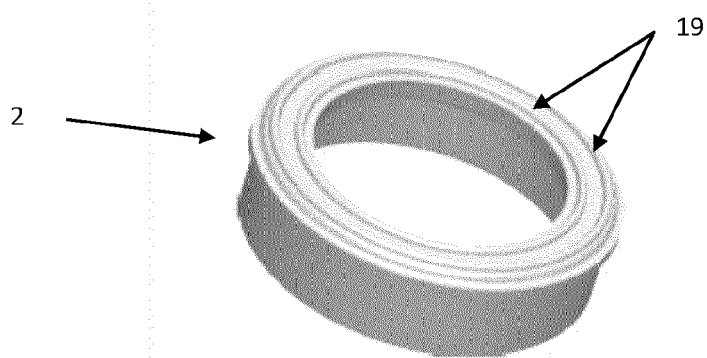


FIGURE 5

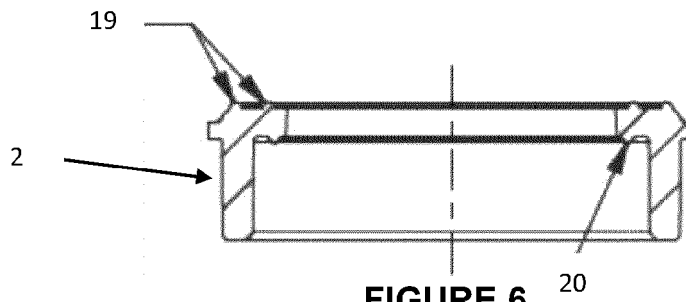


FIGURE 6

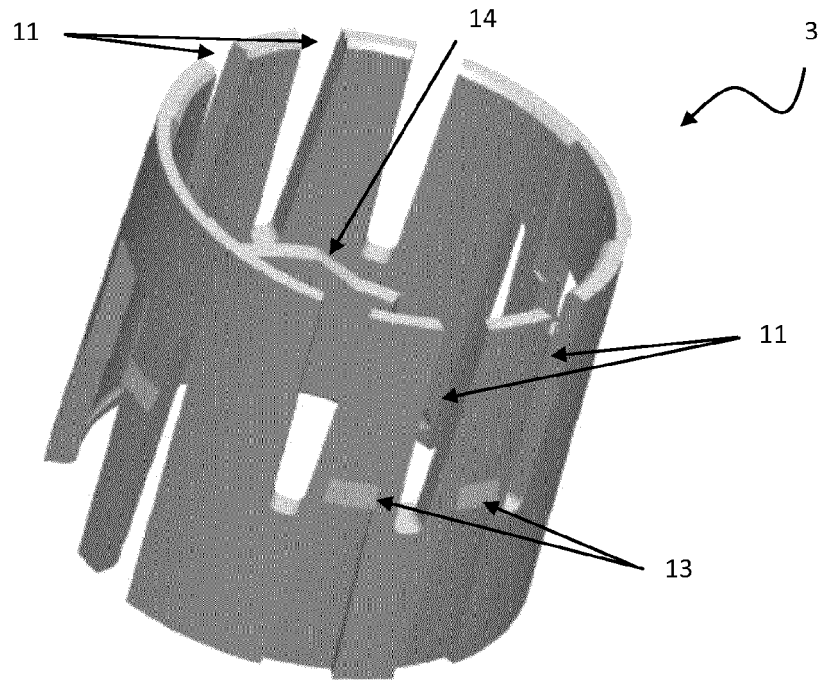


FIGURE 7

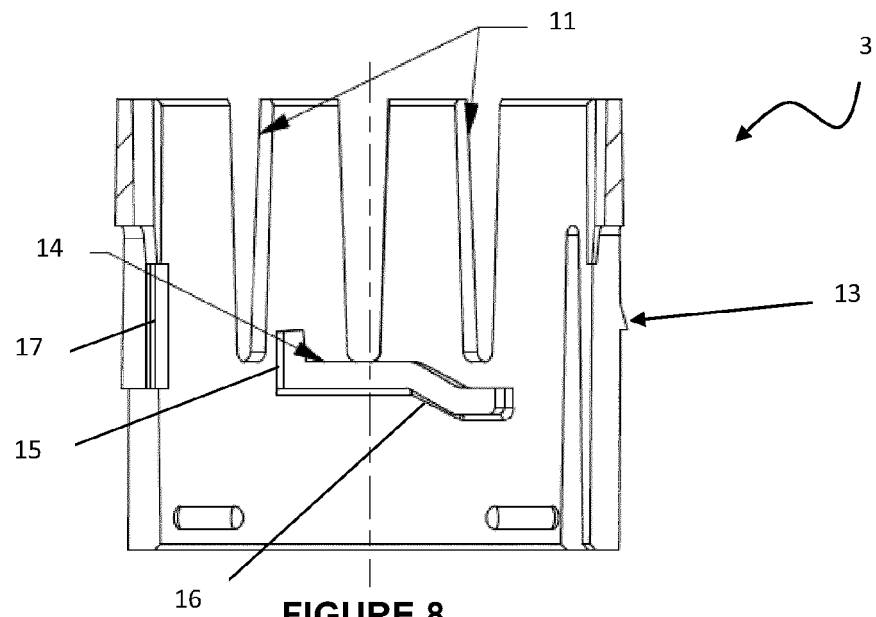
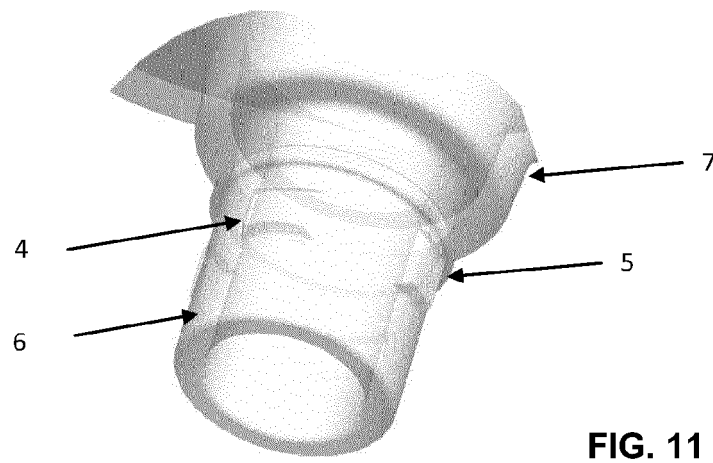
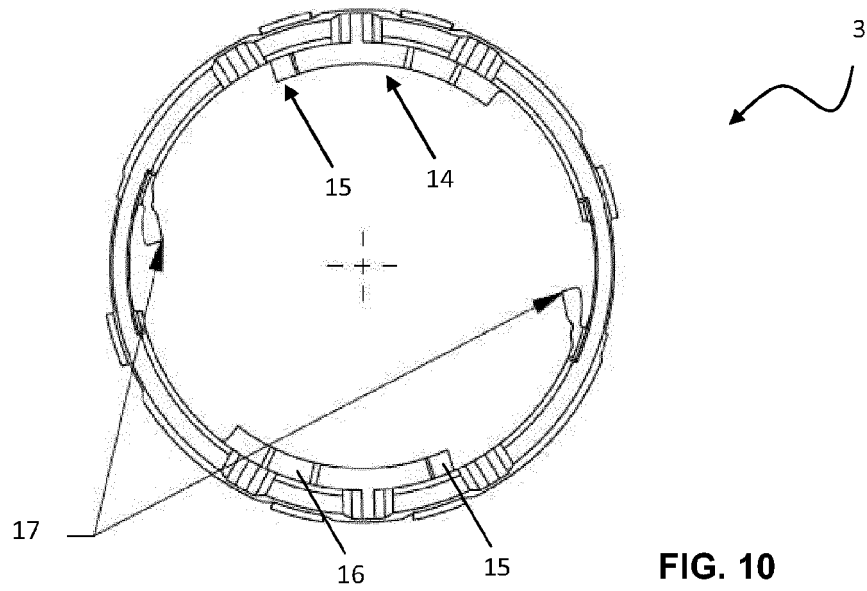
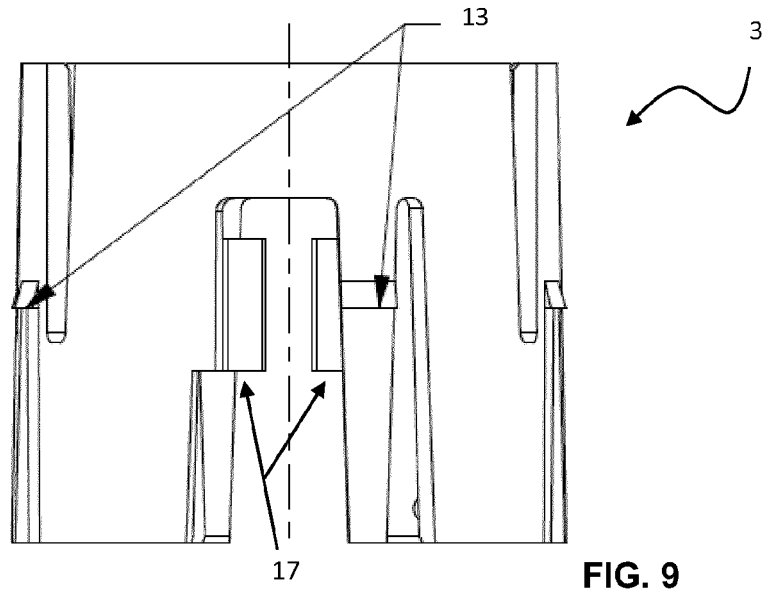


FIGURE 8



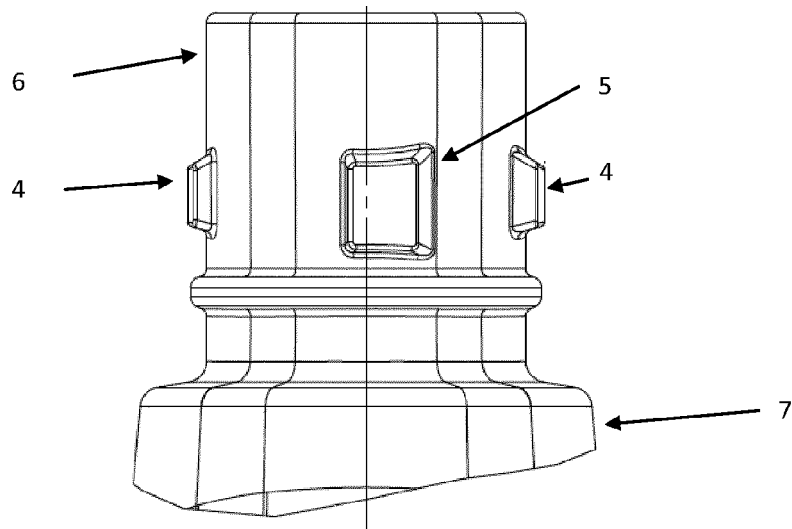


FIG. 12

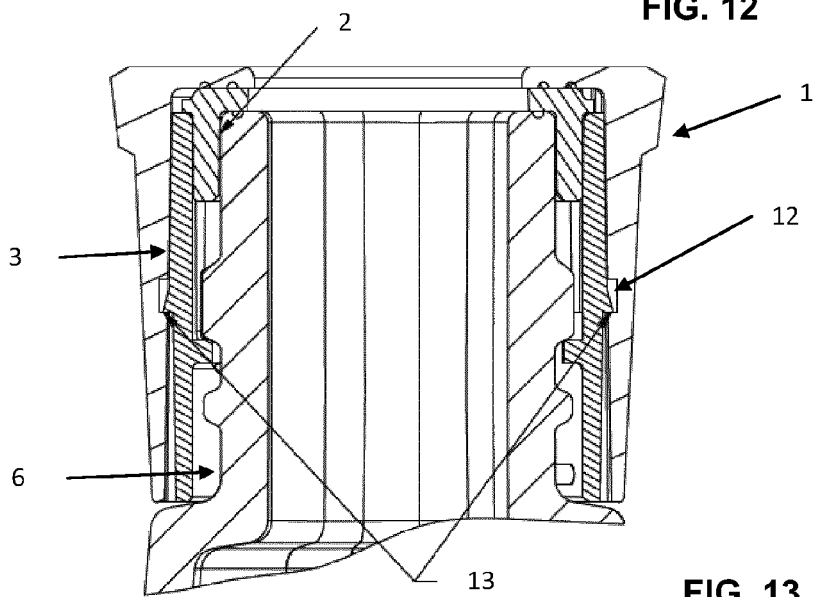


FIG. 13

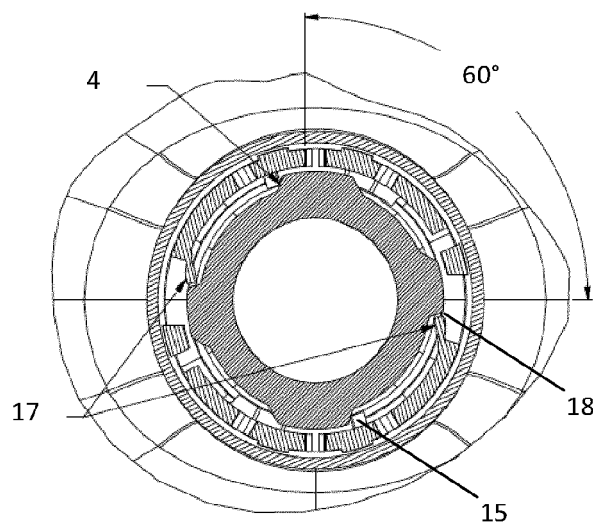


FIG. 14



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 14 15 7684

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	EP 0 011 575 A1 (BIGOTTE GEORGES) 28 mai 1980 (1980-05-28) * page 1, ligne 4,8,9; figure 1 * * page 3, ligne 22,25 * * page 5, ligne 11 - ligne 13 * -----	1,2,4-15	INV. B65D23/12 B65D25/20
Y	EP 0 110 113 A1 (MARBERT GMBH [DE]) 13 juin 1984 (1984-06-13) * page 2, ligne 11 - ligne 14; figure 1 * -----	1,2,4-15	
A	WO 97/44259 A1 (MHD CORP [US]) 27 novembre 1997 (1997-11-27) * figure 12 * -----	1	
A	US 2 423 582 A (COLEMAN PHILIP G) 8 juillet 1947 (1947-07-08) * figure 5 * -----	3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		2 juin 2014	Sundell, Olli
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 14 15 7684

5

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

02-06-2014

10

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0011575 A1	28-05-1980	EP 0011575 A1 FR 2441555 A1	28-05-1980 13-06-1980
EP 0110113 A1	13-06-1984	DE 8230290 U1 EP 0110113 A1 ES 275265 U	13-01-1983 13-06-1984 01-02-1984
WO 9744259 A1	27-11-1997	AU 3123397 A US 5699922 A WO 9744259 A1	09-12-1997 23-12-1997 27-11-1997
US 2423582 A	08-07-1947	AUCUN	

15

20

25

30

35

40

45

50

EPO FORM P0460

55

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82